



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CHÂTELLENIE DE THIELLE

Rapport du Comité de direction au Conseil intercommunal concernant

Une demande de crédit de CHF 200'000.- pour la réhabilitation des collecteurs de la Châtellenie de Thielle (Etape 2023)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport, le Comité de direction sollicite votre autorité pour une demande de crédit de CHF 200'000.- francs pour la réhabilitation de nos collecteurs et invite votre Autorité à accepter le présent rapport et l'arrêté y relatif.

Introduction

Afin d'assurer avec sécurité l'évacuation des eaux usées ainsi que le maintien de sa valeur, un examen à l'aide d'une caméra a été réalisé sur l'ensemble du réseau d'assainissement de la Châtellenie. Une entreprise spécialisée a analysé l'ensemble de ces vidéos et a établi un rapport qui classe les différentes anomalies par degré d'urgence de réparation. Un coût budgétaire est également apposé à côté de chacune d'entre elles.

Sur la base de ce document, il a été projeté dans le PFT, de répartir l'ensemble de ces travaux, soit au total environ CHF 800'000.- sur 4 ans.

Développement

Des offres de prix détaillées ont été demandées pour l'étape de réhabilitation 2023. Cela concerne les secteurs suivants :

1. St-Blaise, depuis la chambre 15. à la Stap Sp2 (une quinzaine de réparations ponctuelles sur une longueur de tronçon de 550m , DN600 à 900).
2. Marin, depuis la chambre A0 à Sp3, (une vingtaine de réparations ponctuelles, longueur du tronçon 400m, puis un chemisage 59m DN500 et travaux ponctuels à la rue Charles Perrier).
3. Dans le secteur Gals et Gampelen, (chemisage 140m, DN450 et réparations ponctuelles)

Ces tronçons seront chemisés ou réparés ponctuellement à certains endroits. La technique du chemisage est équivalente à la pose d'un collecteur neuf et la garantie du fournisseur est de 50 ans. Nous avons reçu tous les documents de certifications et de calculs statiques des différentes gaines qui vont y être posées.

Le regroupement des travaux se base sur le degré de priorité ainsi que sur l'efficience des coûts. Il est préférable financièrement de terminer entièrement un secteur une fois que toute l'installation de chantier est posée, plutôt que de devoir réinstaller le tout l'année suivante. Avec l'étape 2023, l'ensemble du réseau de la Châtellenie aura été réhabilité et assure ainsi le bon fonctionnement de nos installations et préserve notre environnement.

Les coûts de ces travaux s'élèvent à CHF 180'950.-. La demande de crédit d'un montant de CHF 200'000.- inclus une réserve de 10% pour les divers et imprévus.

Ci-dessous, des images de la pose de la gaine dans le collecteur de la rue de la Musinière à St-Blaise. (étape 2022)



Conclusion

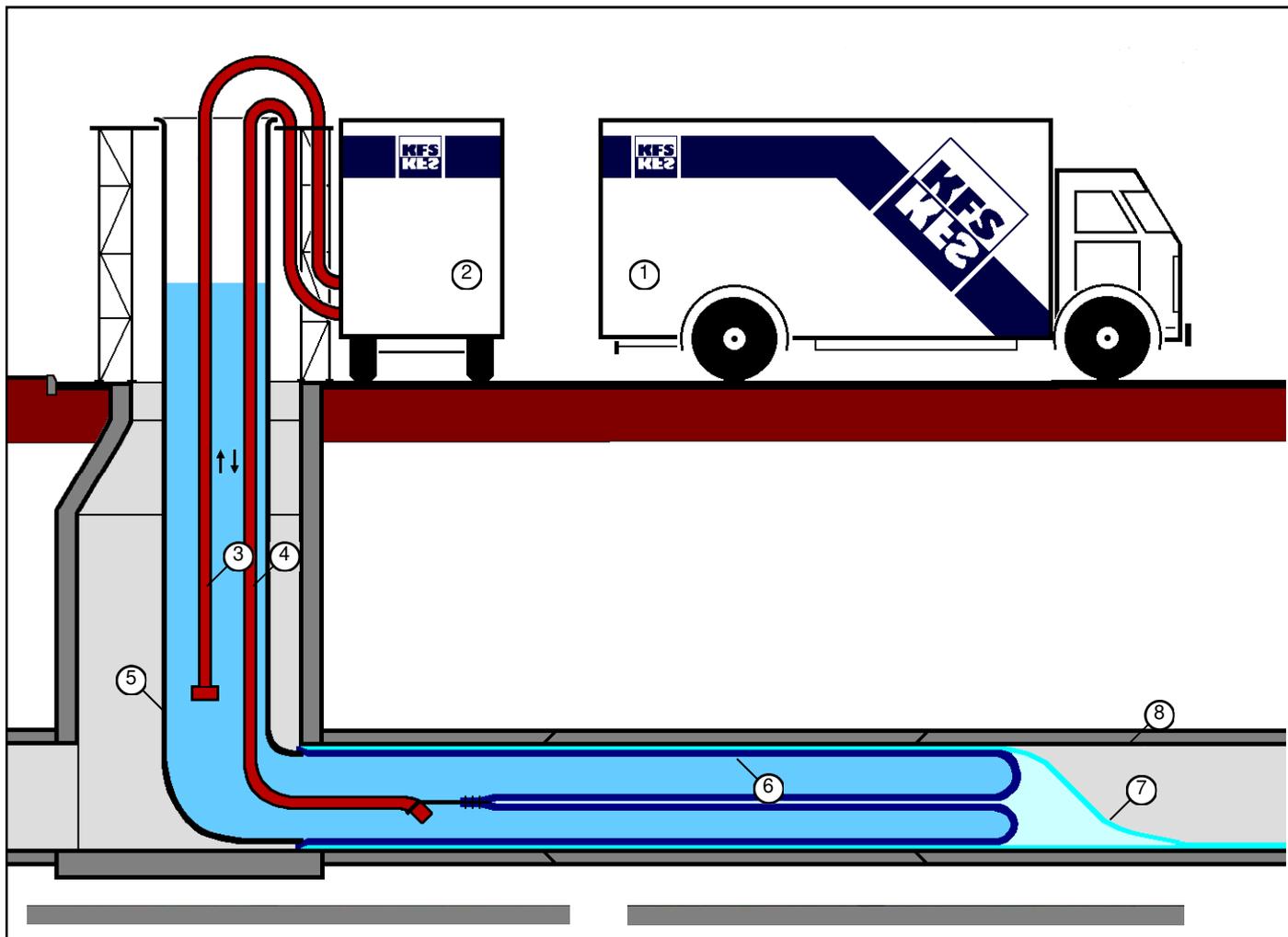
Étant convaincu que l'entretien et le suivi des installations, dans ce cas nos collecteurs d'eaux usées, est la meilleure façon de garantir un fonctionnement pérenne, le comité de direction vous demande de bien vouloir accepter le présent rapport et l'arrêté ci-après.

Le Comité de direction

Marin, le 28 avril 2023

KFS - CHEMISAGE

Un support constitué de feutre aiguilleté, imprégné de **résine polyester - ou époxy** est introduit par réversion sous pression d'eau dans la canalisation à assainir. La polymérisation est obtenue par chauffage de l'eau sous pression. Il en résulte un nouveau tuyau plaqué contre la canalisation existante, sans joint, d'une chambre à l'autre.



- | | | | | | | | |
|---|----------------|---|------------------------|---|---------------------|---|------------------------|
| ① | véhicule frigo | ③ | retour d'eau refroidie | ⑤ | colonne d'inversion | ⑦ | preliner (évent.) |
| ② | chaufferie | ④ | amenée d'eau chaude | ⑥ | gaine | ⑧ | canalisation existante |

Verband Schweizer
Abwasser- und
Gewässerschutz-
fachleute

Association suisse
des professionnels
de la protection
des eaux

Associazione svizzera
dei professionisti
della protezione
delle acque

Swiss Water
Association



Europastrasse 3
Postfach, 8152 Glattbrugg
sekretariat@vsa.ch
www.vsa.ch
T: 043 343 70 70
F: 043 343 70 71

Eignungsattest

Nr. 2013-05-4702-06

Der Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute (VSA), CH-8152 Glattbrugg bescheinigt hiermit, dass die Firma

**KFS Kanal-Service AG
CH-4702 Oensingen**

mit dem nachstehend aufgeführten System die vorgegebenen Anforderungen gemäss der VSA-Richtlinie «Qualitätssicherung bei Instandsetzungs- und Sanierungsarbeiten» an nichtbegehbaren Kanalisationen (QUIK) erfüllt. Der durchgeführte Prüfumfang und die dazugehörigen Prüfergebnisse im Labor, am Testobjekt und am Rückstellmuster sowie der Nachweis der vorschriftsgemässen Qualitätssicherung entsprechen den Vorgaben der QUIK-Richtlinie, Ausgabe 2002.

Geprüftes System: **Schlauchrelining «KFS-Liner» (Warmhärtung)**

Einsatzbereich: öffentliche Kanäle, nicht begehbar
Produktebeschreibung: Harz: GREMOPAL 560.30 TG
Härter: BCHPC-40-SAQ 1
Beschleuniger: TBPIN
Trägermaterial: Polyester Nadelfilz Röders Solta@Liner
Innenbeschichtung: Polyurethan, Stärke 0.5 mm
Preliner: Polyethylen

Dieses Eignungsattest verpflichtet die obgenannte Unternehmung, die Vorgaben der QUIK-Richtlinie und der Normen bezüglich der gestellten Anforderungen und der Qualitätssicherung dauernd anzuwenden. Diesem Eignungsattest liegen die Prüfberichte Systembeurteilung Nr. 2010-04-4702-02 vom 13. April 2010 sowie 2011-03-4702-03 vom 4. April 2011 und 2013-05-4702-06 vom 15. Mai 2013 zu Grunde.

Dieses Eignungsattest wurde ausgestellt am: 15. Mai 2013
Dieses Eignungsattest gilt bis: 31. Mai 2016

**Verband Schweizer Abwasser-
und Gewässerschutzfachleute**

Dr. Urs Kupper
Geschäftsführer

**Für die
Prüfkommission QUIK**

Hans Ulrich Gränicher
Kommissionspräsident



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA CHÂTELLENIE DE THIELLE**

Arrêté du Conseil intercommunal
concernant

Une demande de crédit de CHF 200'000.- pour la réhabilitation des collecteurs de la Châtellenie de Thielle. (étape 2023)

Le Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux et de la déchetterie de la Châtellenie de Thielle,

Vu le rapport du comité de direction, du 28 avril 2023

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général du Syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux et de la déchetterie de la Châtellenie de Thielle et environs, du 27 avril 2005,

Entendu le rapport de la commission financière,

Sur la proposition du comité de direction,

arrête :

Crédit

Article premier

Un crédit de CHF 200'000.- est accordé au comité de direction pour la réhabilitation des collecteurs de la Châtellenie de Thielle (Etape 2023).

Amortissement

Art. 2

La dépense sera comptabilisée dans les investissements et amortie au taux de 2%.

Financement

Art. 3

Le comité de direction est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4

Le comité de direction est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Marin, le 14 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président,

Le secrétaire,

Ch.-A. Evangelista

L. Kuntzer